

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/09/2019

Objet : Subsidés Culture 2019 à l'asbl Amadeus & Co.- Montant total : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Amadeus & Co pour l'organisation du Festival Midsummer Mozartiade;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer 2 subsidés d'un montant total de 8.000,00 EUR aux articles 56110/33202 (4.000,00 EUR) et 77210/33202 (4.000,00 EUR) du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Amadeus & Co pour l'organisation du Festival Midsummer Mozartiade;

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :